

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 DASCO 25** Mise à disposition d'espaces pour l'exposition "Objectif photos" - Convention d'occupation avec l'établissement public "CENTQUATRE-PARIS".

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention d'occupation avec l'établissement public « CENTQUATRE-PARIS » dans le cadre de l'opération labellisée « Art Pour Grandir », intitulée « Objectif Photos : Paris secret(s) » pour laquelle la contribution financière de la Ville de Paris s'élève à quatre mille euros ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec le CENTQUATRE-PARIS une convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement municipal de l'année 2018, destination 28400010, périmètre P284, chapitre 011, nature 6042.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**